

PV Conseil de Faculté du 3 février 2022

25 membres présents ou représentés.

Collège A :

Mme GRABOCZ Marta, M. HASCHER Xavier, Mme JOLLY Geneviève, M. LITZLER Pierre, M. MICHEL Pierre

Excusé : M. DEMANGE Michel (procuration à X. HASCHER)

Collège B :

Mme ASTIER Aude, M. DAMOUR Christophe, Mme HERTEL Carola, Mme RAZAIARISOA Elise, M. SINTÈS Guillaume

Excusé : Mme BEGOC Janig (procuration à A. ASTIER)

Collège Étudiants

Mme VEINANTE Alix, M. HUMBERT Romain, Mme PABOIS Lucile, Mme SCHICKELE Caroline, Mme JANIN Chloé, M. CROUZILLE Hugo, Mme GRIMONPREZ Laure

Collège des Personnels administratifs

Mme GADEMANN Françoise, Mme FROELIGER Maud, Mme RUNGASSAMY Brenda

Collège des Personnalités extérieures

Excusés : Mme MISTLER Anne (procuration à P. LITZLER), Mme TABARAUD Charline (procuration à C. DAMOUR), Mme FOVANNA Sylvie (procuration à G. SINTES)

Personnalités invitées

M. DIAZ Sylvain, M. KRISTENSEN Stefan, Mme PADILLA Abril, M. PHILIZOT Vivien, M. THOMAS Benjamin

Le Doyen accueille les membres du conseil de Faculté pour ce premier conseil de l'année 2022 et ouvre la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du PV de la séance du 2 décembre 2021

Carola Hertel demande la correction d'une formulation qu'elle juge malheureuse : « Ce ne sera pas possible pour Marta qui est déjà en surnombre ». Il s'agit pour elle de préciser : « pour ses années d'exercice ». Pierre Litzler rappelle que c'est le terme technique et qu'il ne souhaitait pas offenser une collègue.

Le Doyen indique que les corrections du PV doivent être relatives à ce que chacun/chacune a dit. Si Pierre Litzler, qui est l'auteur de ses propos, apporte cette précision, il n'y a, selon lui, pas lieu de modifier le PV. Le PV restitue clairement et fidèlement les paroles des intervenants.

Le Doyen rappelle que la discussion autour du PV ne vise pas à le réécrire mais à soulever des points qui mériteraient un examen ou un réexamen, dans le cadre de ce conseil ou d'un suivant.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, le PV est soumis à approbation. Le PV est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Informations du Doyen

Le Doyen indique que les élections au conseil de Faculté pour les collèges A, B et personnel administratif auront lieu le 24 mai 2022.

Les élections pour les étudiants auront lieu en février 2023 (les représentants actuels sont donc à mi-mandat).

De son point de vue, l'état d'esprit qu'il a envie de diffuser, c'est un engagement : s'il y a deux listes pour le collège B (où il y a un réservoir de candidat•es important) par exemple, cela ne lui semble pas problématique mais bénéfique. Que celles et ceux qui ont envie de s'investir se fassent connaître. Il est rappelé que les listes par collège représentent les catégories de personnel et non les départements, que celles-ci doivent être paritaires et ne doivent pas comporter plus de candidat•es qu'il n'y a de poste.

Le travail sur la préparation de la nouvelle Offre de formation (2024-2029) va débuter en mars 2022, même si à la même période aura lieu le dépôt de l'évaluation. Il a été décidé de réunir le 10 mars prochain l'ensemble des responsables de mention et de parcours de la Faculté en une première commission pédagogique visant à initier une réflexion sur un projet stratégique commun à une échelle interdisciplinaire, avant le lancement des travaux sur les maquettes au niveau de chaque département.

Concernant le projet de déménagement rue de Neuvic, le Doyen indique que le projet n'est pas abandonné. Il a été reçu le 7 janvier 2022 par le Président de l'université et la Directrice Générale des Services qui lui ont fait part de leur décision de renoncer à faire déménager sur ce site la Faculté au complet. Une partie de notre faculté pourrait cependant trouver sa place là-bas, notamment le département des arts du spectacle, et particulièrement les enseignements en danse et en théâtre, en partenariat avec certaines formations d'autres composantes comme la Faculté des sciences du sport. Actuellement, on attend un retour de la Présidence et de la DGS pour mettre en place un groupe de travail chargé de dialoguer avec le bureau d'étude mandaté à cet effet. L'étude aurait un montant de 3 millions d'euros. Si ce projet aboutissait, on se dirigerait donc vers une composante sur trois sites principaux.

Afin de revitaliser le lien avec les membres du Collège Externe du Conseil de faculté, le Doyen et le Vice-Doyen leur ont proposé de les rencontrer prochainement à l'occasion d'un moment convivial.

La nouvelle responsable administrative de la Faculté, formée l'IRA de Metz, prendra ses fonctions le 1^{er} mars. Une première rencontre est prévue avec le décanat dans deux semaines. Des rencontres avec les collègues administratifs et enseignants-chercheurs auront lieu ensuite afin que tout soit rapidement opérationnel. Le Doyen insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un grand soulagement.

Aucune question n'est posée au terme de ces informations.

4. Réforme des statuts de la Faculté : vote final

Le Doyen indique que la direction du service juridique de l'Université a réalisé un travail de remise en forme des statuts de la Faculté des arts, en fusionnant statuts et règlement intérieur dans un seul document. Celui-ci est passé en commission du règlement le 15 janvier 2022, en présence du Doyen, et obtenu une validation. Il n'y a pas lieu de reformuler chaque article mais un vote final est nécessaire en vue d'une transmission au CA de l'université qui se tiendra le 15 mars prochain. Il s'agit juste de l'entériner. L'état d'esprit n'est pour autant pas de considérer que ces statuts sont gravés dans le marbre : ils pourraient au contraire évoluer au fil des années ; la procédure dans ce cas est claire et connue.

Pierre Litzler fait une explication de son vote, faisant part de son abstention : il trouve cette synthèse bien mais il redoute les problèmes relatifs aux conditions de vote qui pourraient être bloquantes si la présence de 50% de présents dans chaque collège est requise.

Laure Grimonprez fait part, au nom des étudiant•es, de questions rapides. À l'article 6, est relève une faute de frappe. À l'article 7, il est fait référence à un président de séance : il n'y est pas fait référence auparavant. Est-ce le Doyen ? Il faudrait le préciser.

À l'article 11, lorsque sont décrits les départements, sont précisées les licences : pourquoi n'est-ce pas le cas pour le département de musique ? Xavier Hascher indique qu'il s'agit de parcours différents, non de mentions. Ça n'a pas à entrer statutairement dans les statuts de la Faculté. Ça ne remet pas en cause le parcours en musique actuelle.

Le texte est soumis à approbation. 20 POUR / 3 ABST / 1 CONTRE

Abril Padilla demande si elle peut voter en tant que directrice du CFMI. Le Doyen rappelle que des élections auront lieu en mai 2022 et qu'il serait souhaitable qu'un membre du CFMI y soit candidat. Il est rappelé que les directeurs de département siègent au conseil en tant que membres invités (et donc qu'ils ne votent pas).

5. Comité de sélection MCF Cinéma : validation de la composition

Le Doyen ayant nommé Benjamin Thomas coordinateur du comité de sélection et la composition de ce comité devant être validée en conseil de Faculté selon la nouvelle procédure, il lui donne la parole, en tant que membre invité, pour la présenter. Celui-ci indique que la nouveauté est que la composition d'un COS pour un MCF est de 10. Il a veillé à la parité : PR/MCF, interne/externe, homme/femme.

Siègeront dans ce COS :

Membres internes :

Macha OVTCHINNIKOVA

Nathalie BITTINGER

Christophe DAMOUR

Stefan KRISTENSEN

Benjamin THOMAS

Membres externes :

Hélène VALMARY (MCF cinéma, Caen)

Sophie LECOLE-SOLNYCHKINE (MCF arts plastiques, Toulouse)

Vincent LOWY (PR cinéma, Louis-Lumière)

Jean-François BAILLON (PR Anglais, Bordeaux)

José MOURE (PR cinéma, Paris I).

Benjamin Thomas ne sera pas président de ce COS, seulement coordinateur et propose Christophe Damour comme président, et Macha Ovtchinnikova comme vice-présidente.

La composition de ce comité de sélection est soumise à validation : elle adoptée à l'unanimité.

6. Présentation des comptes de la Faculté 2021

Le Doyen a sollicité Sandrine Mansion – qu'il remercie – pour présenter les comptes de la Faculté pour 2021. Il ne s'agit pas d'approuver ces comptes (le conseil de Faculté se prononce seulement sur le budget) mais

d'en prendre connaissance. En télétravail, Sandrine Mansion se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions par téléphone.

Le Doyen précise que les 17000€ associés à des dépenses informatiques sont liés à l'équipement en matériel de nouveaux collègues.

Hugo Cruzille demande à quoi correspondent les 6000€ pour la ligne Logiciels. Sandrine Mansion indique que c'est essentiellement pour la pédagogie des étudiants, l'équipement de la salle 104 du PU ou des logiciels en musique.

Le Doyen justifie sa décision de réduire le pot commun suite au reliquat de 2021 de l'ordre de 5500€.

Christophe Damour demande pourquoi apparaissent des dépenses sous l'intitulé « Colloques et journées d'études » pour le département des Arts du spectacle, dépenses imputables à l'ACCRA. Sandrine Mansion indique qu'elle a mis sous cet intitulé-là lisible pour tout le monde des ateliers en Arts du spectacle : journée d'immersion des étudiant•es du Master Arts de la scène au Théâtre du Peuple à Bussang, atelier avec Marie Dilasser, etc. Pour la partie « Colloques » du Pot commun, Sandrine Mansion a regroupé des billets pour Musica, une journée d'étude Design Graphique (billets de train). Ce sont des activités de cette nature qui ont été prises sur le pot commun pour vider les comptes. Le Doyen pointe une inadéquation entre l'objet de la dépense et sa désignation dans les comptes.

Pierre Litzler remarque que la question de Christophe Damour est légitime : il serait plus efficace d'indiquer, plutôt que « colloque ou journée d'étude », « action pédagogique ». Sandrine Mansion confirme que c'est une bonne idée et que l'anticipation permettra un meilleur fléchage à l'avenir.

Sylvain Diaz confirme à l'ensemble des membres du conseil que les dépenses indiquées pour les Arts du spectacle sous l'intitulé « Colloques et journées d'étude » sont strictement relatives à des projets pédagogiques.

7. Divers

Laure Grimonprez demande, pour les étudiant•es, s'il était possible qu'à l'avenir, les documents soient envoyés en .pdf afin d'éviter des variations d'un ordinateur à l'autre. Le Doyen y est favorable.

Marta Grabocz revient sur une question précédemment abordée : il faudrait prévoir dans le budget une catégorie pour aider la bibliothèque, soit selon les départements, soit selon la Faculté. Cela s'est toujours fait par le passé et il y a seulement eu selon elle une pause de sept ans.

Marta Grabocz signale que Georges Bloch souhaite arrêter la direction du Master Écoute critique et que cela est problématique pour l'organisation interne du Département de Musique. Le Doyen confirme qu'il y a de nombreux points à traiter prochainement pour envisager l'avenir du Département de Musique.

Pierre Michel complète ce que dit Marta Grabocz sur les bibliothèques, suite à un échange avec Anne Costa, responsable de la bibliothèque du Portique. Les meubles de la sonothèque, qui ont été vidés, vont disparaître. Il est regrettable selon lui que cet équipement soit promis à la destruction. Aucune solution n'est néanmoins proposée pour le moment.

Cette séance relativement légère du conseil de Faculté touche à sa fin : le Doyen donne rendez-vous aux conseillers le 7 avril pour une séance plus substantielle.